

DOSSIER DE PRESSE

# CONSEIL MÉTROPOLITAIN

17 DÉCEMBRE 2021

LES GRANDES DÉLIBÉRATIONS



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE



# SOMMAIRE

## LES GRANDES DÉLIBÉRATIONS

6	DÉPLOIEMENT DE 38 NOUVELLES STATIONS DE V'LILLE
8	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS
10	CONTRATS DE PROJETS ENTRE LA MEL ET LES COMMUNES
11	SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - CONCERTATIONS PRÉALABLES POUR QUATRE FUTURES LIGNES
12	SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
13	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022
14	CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ



Conseil du 17 décembre 2021

# **LES GRANDES DÉLIBÉRATIONS**

## DÉPLOIEMENT DE 38 NOUVELLES STATIONS DE V'LILLE



**Le service V'lille va s'enrichir de 38 nouvelles stations dont l'installation se fera progressivement au cours de l'été 2022. Ce renforcement du maillage territorial intervient alors que la Métropole Européenne de Lille s'est engagée dans une politique cyclable ambitieuse.**

Actuellement, ce sont 223 stations réparties sur 14 communes du territoire métropolitain qui constitue le dispositif V'lille. Avec près de 12 000 abonnés annuels auxquels s'ajoutent 270 000 titres, de 24 h ou 7 jours, c'est un véritable engouement qui ne cesse de croître depuis maintenant 10 ans. C'est forte de ce constat que la Métropole Européenne de Lille a souhaité déployer encore davantage cette offre de service et renforcer le maillage territorial.

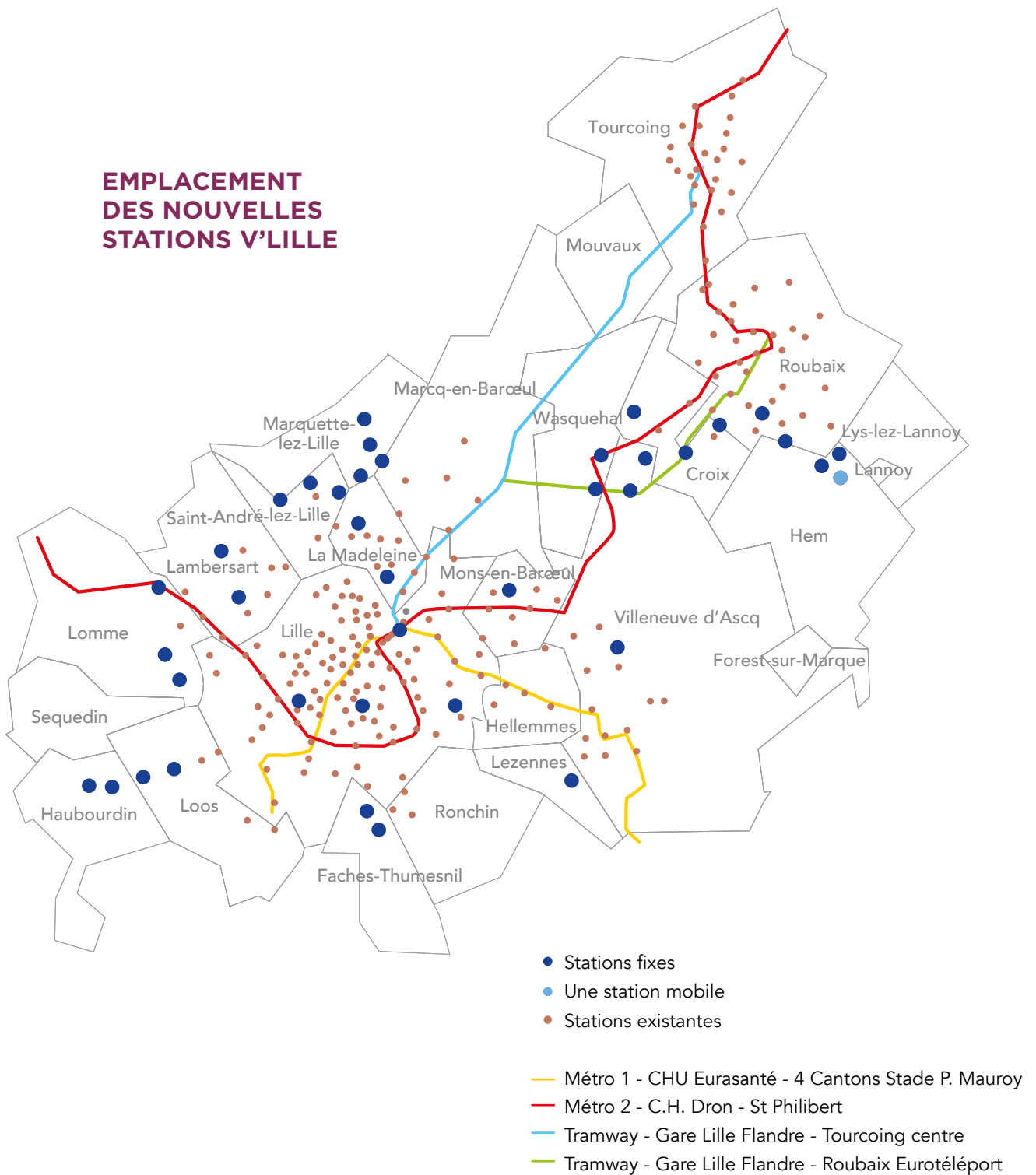
En effet, 38 nouvelles stations seront déployées durant l'été 2022, dont une mobile qui sera mise en place temporairement, à titre expérimental. Elle pourra à l'avenir servir notamment lors de grands événements pour renforcer l'offre de service. L'emplacement des 37 nouvelles bornes fixes est d'ores et déjà défini. Enfin, l'installation de 65 Terminaux de Paiements Electroniques viendra compléter

le dispositif et faciliter l'accès au réseau pour les usagers.

La cartographie de déploiement a été établie avec les maires et sur des critères objectifs d'opportunités. Cette mesure vise à étendre le dispositif V'lille sur l'agglomération et notamment sur les secteurs les plus denses. Plusieurs des nouvelles bornes seront implantées sur des communes jusqu'alors non pourvues en V'lille : Lezennes, Marquette-lez-Lille, Wasquehal, Haubourdin, Hem et Faches-Thumesnil.

Une clause de revoyure est prévue afin de pouvoir redéployer certaines bornes qui seraient finalement sous-exploitées après 12 à 18 mois d'exploitation. L'ensemble de ces nouveaux équipements représente près de 900 000 euros de frais de fonctionnement supplémentaires en année pleine.

## EMPLACEMENT DES NOUVELLES STATIONS V'LILLE



# PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

**Un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2022-2026, qui établit les grandes orientations stratégiques en matière de travaux, a été adopté par le Conseil métropolitain. Son élaboration a nécessité un travail d'envergure avec les communes pour identifier et prioriser les actions à mener. Les concertations ont permis d'aboutir à une première planification des travaux et études à engager d'ici fin 2024.**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement répond à plusieurs objectifs :

- assurer la bonne conservation du patrimoine routier métropolitain et notamment des ouvrages d'art ;
- transformer l'espace public pour répondre aux besoins des habitants, aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air ;
- améliorer le réseau routier structurant qui doit être en capacité de concentrer davantage les flux routiers non reportables sur d'autres modes de transport afin de permettre l'apaisement des centres urbains.

## **LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE IDENTIFIÉ COMME PRIORITÉ**

Durant le processus d'élaboration du PPI, des ateliers territoriaux ont été dédiés aux besoins et attentes en matière d'aménagements cyclables. Concernant le réseau de voies vertes, au regard des attentes exprimées, il est apparu nécessaire d'engager les travaux de la « voie verte des facs » avant fin 2024 ainsi que ceux de la voie verte des Weppes avant la fin

du mandat. Ces travaux s'ajoutent à un programme de 25 M€ environ qui comprennent par exemple les travaux de la voie verte du Ferrain.

Concernant les équipements cyclables sur voirie, sur les 75 M€ prévus sur le mandat, la première programmation permet de lancer 60 M€ de travaux avant la fin 2024.

## **COÛTS**

**Le PPI voirie et espace public prévoit une enveloppe budgétaire annuelle de 120 M€ pour la période 2021-2026. Ce montant sera réparti de la façon suivante :**

- **53 M€** par an seront dédiés à l'exploitation et au maintien du patrimoine métropolitain ;
- **32 M€** par an seront dédiés aux aménagements de proximité qui répondent aux besoins des habitants ou aux enjeux de résilience du territoire ;
- **20 M€** par an pour la réalisation des développements ou transformations nécessaires du réseau principal ;
- **15 M€** par an dédiés au maintien et développement des équipements cyclables.



## QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS INSCRITS AU PPI

### RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT DE RUE DE LA MALCENSE À TOURCOING

Le réaménagement de cet axe a été identifié comme prioritaire par la ville de Tourcoing. L'opération concernera l'ensemble de la rue de la Malcense entre le Boulevard de l'Égalité et l'intersection avec les rues Hentgès et docteur Dewyn. L'aménagement prévu repose sur une configuration en zone 30 et la sécurisation de l'espace public (mise en sécurité des trottoirs et traversées piétonnes, mise en œuvre d'aménagements cyclables etc...), la rénovation de la chaussée et des trottoirs et la végétalisation de la rue. Le début des travaux est prévu d'ici la fin d'année 2022. Le montant de l'opération s'élève à 2,4 M€ TTC.



### RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DE L'ALLUMETTE À CROIX

Au regard de l'âge de la passerelle et de son état de vétusté, la passerelle de l'Allumette va être entièrement démolie et reconstruite. La nouvelle structure permettra d'assurer la sécurité des usagers, de maintenir un itinéraire piéton faisant la liaison entre les quartiers Centre et Mackellerie. Le démarrage des travaux est

prévu pour la fin d'année 2022. Le budget des travaux est évalué à 2 M€ TTC. À terme, le réaménagement des espaces publics avoisinants (rues des Ogiers, du Pont et Charles Saint-Venant) permettra d'améliorer le cheminement des piétons et cyclistes. Cette seconde phase interviendra à l'horizon 2023-2024.



### RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DES ROUGES BARRES À MARCQ-EN-BARŒUL

La passerelle des Rouges Barres nécessite elle aussi une reconstruction complète en raison de son état dégradé. Elle va être entièrement démolie puis reconstruite à proximité. De part et d'autres de l'ouvrage, des cheminements seront réalisés afin de rétablir l'accès piéton à la passerelle. Compte tenu de sa localisation, celle-ci sera en outre équipée d'ascenseurs afin de rendre l'accès possible pour les personnes à mobilité réduite. La nouvelle passerelle sera accompagnée par une requalification des espaces publics attenants. L'opération s'élève à un montant de 2,5 M€ HT avec un objectif de démarrage des travaux en 2023.

## CONTRATS DE PROJETS ENTRE LA MEL ET LES COMMUNES

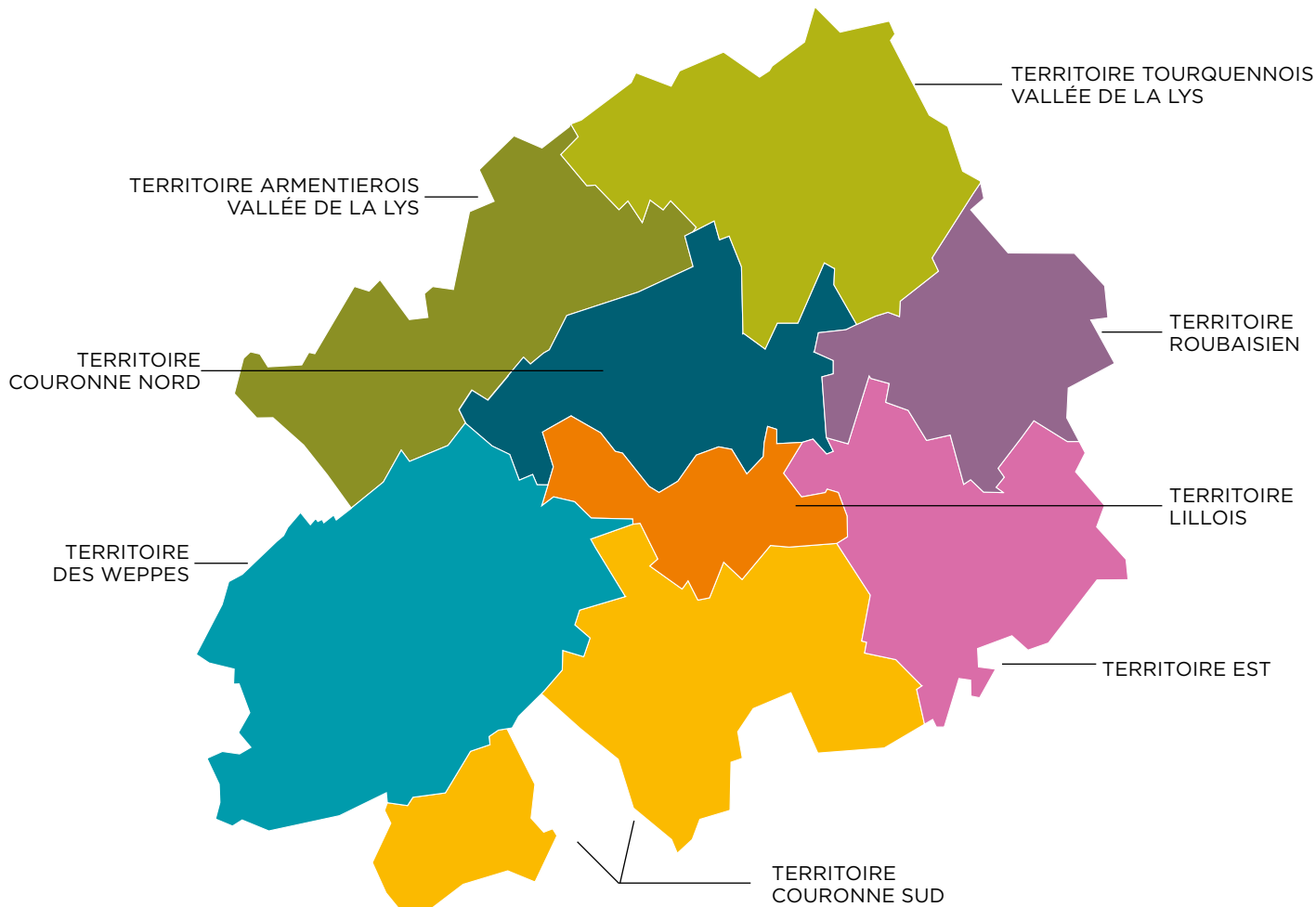
**En lien avec le pacte de gouvernance voté lors du conseil métropolitain du 28 juin 2021, la Métropole Européenne de Lille et les communes ont travaillé conjointement durant un an à la constitution des contrats de projets 2021-2026. Ces contrats visent à partager une vision consolidée de l'ensemble des projets du territoire, à différentes échelles et ainsi renforcer les engagements entre la MEL et les communes.**

Pour répondre aux enjeux de chacun des huit territoires de gouvernance territoriale, la MEL se dote de huit contrats de projets. Ceux-ci permettent de cadrer les engagements réciproques à échelle communale, territoriale, intercommunale et métropolitaine couvrant un large champ des politiques publiques au service des habitants du territoire (aménagement, cadre de vie, transports, nature, développement économique, ...).

Classés par thématique et selon leur degré de maturité, ces contrats répondent à trois objectifs clés :

- renforcer la proximité entre la métropole et les communes ;
- fixer et cadrer les engagements pris conjointement entre ces derniers ;
- consolider le projet métropolitain pour l'adapter au mieux à petite et grande échelle sur le territoire.

Les huit contrats de projets une fois votés seront disponibles et consultables sur le site de la MEL. De plus, un bilan de ces contrats de projets sera réalisé en fin de mandat.



# SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - CONCERTATIONS PRÉALABLES POUR QUATRE FUTURES LIGNES

La mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) se poursuit. Afin d'être en conformité avec la loi de la Commission Nationale du Débat Public qui demande l'organisation de concertations préalables pour chaque projet, la MEL a approuvé les modalités de concertations préalables pour quatre futures lignes du Bus à Haut Niveau de Service et de tramway inscrites dans le SDIT.



## LES QUATRE PROJETS INSCRITS AU SDIT MÉTROPOLITAIN CONCERNÉS

- Le tramway du pôle de **Lille et de sa couronne**.
- Le tramway sur le pôle de **Roubaix-Tourcoing**.
- La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre **Villeneuve-d'Ascq et Lille**.
- La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre **Villeneuve-d'Ascq et Marcq-en-Barœul**.

## LA CONCERTATION PRÉALABLE POUR INFORMER, ÉCOUTER ET ÉCHANGER

La concertation préalable est une étape fondamentale dans la vie du projet. Il s'agit d'une étape primordiale qui doit permettre d'informer sur le projet et d'échanger avec l'ensemble des personnes concernées afin de construire une vision partagée des transports collectifs de demain.

## QUELLES SONT LES MODALITÉS APPROUVÉES ?

- Les concertations auront une durée minimale de cinq semaines.
- Des rencontres d'informations et d'échanges seront organisées en s'adaptant aux territoires concernés.
- Le public sera informé des modalités précises des concertations (date et lieux des événements de la concertation...), au plus tard 15 jours avant leurs débuts par un avis d'ouverture ;
- Les avis d'ouverture des concertations seront publiés sur le site internet de la MEL ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Nord. Ils seront également publiés par voie d'affichage dans les mairies des communes concernées.
- Les dossiers de concertations pourront être consultés, pendant toute la durée des procédures sur le site internet de la MEL et des registres ouverts permettront au public de déposer ses observations.

L'ensemble de ces concertations est envisagé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Elles permettront de nourrir la poursuite des études et notamment le programme des études de maîtrise d'œuvre qui pourraient ainsi être menées dès 2023.

# SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

**Dans le cadre de son Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA) adopté en avril 2021, la Métropole Européenne de Lille va simplifier les gestes de tri des déchets pour les habitants tout en modernisant en profondeur ses infrastructures. Dans la continuité de cette ambition, les élus du Conseil métropolitain entérinent ce jour une nouvelle étape visant au développement de 5 000 points d'apport volontaire (PAV) par le lancement d'un appel d'offres sur le territoire de la MEL, dont en priorité 3 000 bornes spécifiques à la collecte séparée du verre.**

Les nouveaux PAV seront dédiés prioritairement à la collecte du verre mais pourront également accueillir d'autres flux ménagers : les déchets d'emballages et papiers graphiques, les ordures résiduelles voire les biodéchets notamment. Ce nouveau procédé permettra d'harmoniser les consignes de tri de la Métropole avec celles ayant cours dans le reste de la France. Il contribuera également à faciliter le passage des bennes à ordures sans passer par des voies étroites et de remplacer les sacs de certaines habitations.

Aujourd'hui, la MEL accélère la mise en place des PAV afin de passer des 920 existants à près de 6 000 souhaités avant la fin du mandat. La première étape engagée sur 2021 concernait le renouvellement du matériel historique afin de proposer un service de plus grande qualité. La seconde étape sera lancée en 2022 pour déployer ce nouveau service au sein des communes volontaires. Pour cela, un appel d'offres est lancé dont les prestations sont décomposées en trois lots :

## **Lot 1**

**Études, travaux, fourniture, installation et entretien de 500 PAV enterrés sur le territoire métropolitain.**

## **Lot 2**

**Fourniture, livraison, installation et entretien de 4 000 PAV aériens sur le territoire métropolitain.**

## **Lot 3**

**Fourniture, installation et entretien de 500 PAV aériens modulaires sur le territoire métropolitain.** Les PAV modulaires sont intégrés par groupe dans l'espace public.

À noter que le nombre de PAV par lot est susceptible d'évoluer en fonction de la volonté d'aménagement des communes. De plus, ces marchés doivent être en mesure de répondre aux attentes des villes, bailleurs et aménageurs en s'adaptant à des caractéristiques d'urbanisme précis d'esthétisme, de technicité et d'entretien. Le déploiement des bornes respectera les prescriptions paysagères des architectes des bâtiments de France.

Cet investissement massif consenti par la MEL s'inscrit dans une profonde modification du geste de tri qui gagnera tout le territoire métropolitain. Il s'agit d'une nouvelle politique plus efficace, plus durable et plus respectueuse de notre environnement.



Exemple de points d'apport volontaire modulaires à Paris

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

**Le Conseil métropolitain du 17 décembre 2021 adopte une première orientation budgétaire pour l'exercice 2022 de la Métropole Européenne de Lille dont le montant total s'élève à plus de 1,9 milliard d'euros. Ce budget, caractérisé par un contexte économique marqué par la reprise de l'activité au niveau mondial et européen dû à la crise COVID, a vocation à présenter les perspectives pour l'année à venir. Il sera par la suite officiellement voté et entériné en février 2022.**

## PRIORITÉ DONNÉE À L'INVESTISSEMENT

Les exemples concrets d'investissement au service des habitants et des entreprises sont nombreux. Ainsi, en 2022, la MEL axerait ses ambitions sur les points suivants :

- rendre la métropole plus attractive en matière d'aménagement, participer à la création ou à l'extension de projets d'aménagement et de zones d'habitat font parties des enjeux phares de cette année 2022. La métropole œuvrera également en faveur de la transformation des quartiers prioritaires via son Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Cette branche devrait disposer d'un budget de 131 M€ ;
- pérenniser le budget climatique, expérimenté depuis 2020 : la « métropole turquoise » sera plus que jamais tournée vers la transition écologique via son PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale). En ce sens, l'ambition majeure demeurerait la préservation de la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols ainsi que de la biodiversité et des espaces naturels. Le traitement des déchets et leur valorisation se poursuivront. L'enveloppe globale pour cette politique s'élèverait à 140 M€ ;
- répondre aux enjeux de préservation du patrimoine et garantir la qualité de nos espaces publics par des projets d'investissement de

voiries (LINO Sud, boulevard Gambetta de Tourcoing) et ainsi donner vie aux grands projets de la métropole, tel que le SDIT. Une enveloppe de 105 M€ devrait être attribuée à ce pôle ;

- améliorer la mobilité et réduire les modes de transport polluants (navettes électriques, renouvellement des rames de tramway...) en y consacrant 117 M€ ;
- œuvrer pour la transformation économique du territoire et de ses entreprises, soutenir la recherche, l'enseignement supérieur seront mis en exergue afin de renforcer le rayonnement métropolitain et demeurer pôle économique majeur. En ce sens, 41 M€ devrait y être consacrés ;
- entretenir et aménager les bâtiments métropolitains pour une enveloppe de 29 M€ ;
- porter une politique culturelle et sportive sur l'ensemble du territoire par le soutien aux grands événements à venir et la réalisation d'équipements d'envergure. 36 M€ seraient affectés à ce volet.

C'est donc un budget qui s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire et qui a pour vocation majeure de répondre à leurs besoins. La MEL souhaite, cette année encore, que ses investissements s'inscrivent dans les enjeux d'aujourd'hui afin de répondre aux défis de demain en termes de mobilité, d'aménagement durable ou de transition climatique.

## CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

**La crise sanitaire a induit une croissance des besoins en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire national. La Métropole Européenne de Lille étant particulièrement marquée par la précarité, les élus de la MEL votent pour la seconde fois un programme d'actions en lien avec l'État afin d'accompagner au mieux les populations vulnérables.**

Ainsi, la Métropole Européenne de Lille pérennise une année de plus le programme d'actions mené conjointement avec l'État en actualisant son périmètre d'intervention et ses actions. Mobilisant une enveloppe de 2 millions d'euros (cofinancée à hauteur de 1 M€ par l'État et 1 M€ par la MEL), il s'articule autour de trois volets.

### **1<sup>er</sup> volet**

**Une accélération de l'accès et un maintien dans le logement des personnes les plus précaires.**

Dans le cadre de sa politique Habitat et Logement et de la mise en œuvre accélérée des principes du « Logement d'abord », la MEL mobilise l'ensemble des leviers dont elle dispose. Après avoir intensifié en 2020 les actions en faveur de la résorption des bidonvilles, l'accompagnement technique et logistique des habitants de campements et développé des solutions de logements alternatifs, la MEL et l'État confortent ce 1<sup>er</sup> volet avec 2 nouvelles actions :

- **Accompagner les ménages souffrant de problèmes de santé psychiques et/ou addictifs**

Au vu du contexte, les délais d'attente pour accéder aux soins étant allongés, la MEL s'engage à soutenir des équipes pluridisciplinaires (social et sanitaire) afin de faciliter l'accès aux dispositifs de soins adaptés. En lien avec l'État et l'ARS, la métropole soutient les actions menées par les associations d'accompagnement social (abej Solidarité, Soliha, Graal,...).

- **Aider les femmes avec enfants victimes de violence conjugale**

Il s'agit de conforter l'offre d'accueil et d'accompagnement avec la création d'une structure d'hébergement en collectif de 45 places ainsi que coordonner les différents acteurs impliqués auprès de ces familles afin d'offrir un accompagnement juridique, psychologique et d'insertion renforcé.

**Ce volet est cofinancé par l'État à hauteur de 686 462 € et par la MEL à hauteur de 695 810 €, soit un total de 1 382 272 €.**

## 2<sup>e</sup> volet

### Un renforcement des actions à destination des jeunes en situation de précarité

En lien avec sa politique Jeunesse, la MEL continue de renforcer ses actions pour prévenir et limiter les risques d'accroissement de la précarisation des jeunes, et notamment des étudiants. Après avoir contribué en 2020 à la lutte contre la précarité alimentaire des étudiants, renforcé son dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole par des aides au numérique et à la mobilité permettant de réduire la facture numérique et faciliter l'accès aux modes de transport doux, la MEL et l'État confortent ce deuxième volet avec une nouvelle action : lutter contre le décrochage scolaire et œuvrer pour la formation des 16-18 ans.

Cette ambition s'inscrit en outre dans la mise en œuvre du plan de relance « 1 jeune 1 solution ». La MEL s'engage à remobiliser et préparer le retour en formation ou à l'emploi, en assurant un accompagnement adapté et en impulsant de nouvelles formes d'apprentissage et d'innovation pédagogique. Pour cela elle soutient 9 actions promues par différents acteurs du territoire : « Ouvrir le champs des possibles » (Mission Emploi Lys-Tourcoing), « Le décrochage scolaire, une réalité, pas une fatalité » (Mission locale Roubaix Lys-Lez-Lannoy), « Décrocheur avant l'heure » (GIP AGIRE Val de Marque), « Maj'YC » (Association Itinéraires), « Mod'Emploi » (Association FCP), « Arrêt sur image 16-17 ans » (Horizon 9), « Ecole de production textile » (EPICC), « Programme Booster » (Association Unis Cité) et ouverture

d'une antenne de l'École de la 2<sup>e</sup> chance à Halluin (Association e2c Grand Lille).

**Ce volet est cofinancé par l'État à hauteur de 242 538 € et par la MEL à hauteur de 233 190 €, soit un total de 475 728 €.**

## 3<sup>e</sup> volet

### Une intercommunalité sociale en matière d'accès aux droits et de lutte contre la précarité alimentaire

Dans la continuité des engagements de l'année 2020, au cours de laquelle la MEL a collaboré avec l'UDCCAS et les CCAS de la métropole, la MEL et l'État confortent ce troisième volet avec une nouvelle action : lutter contre la précarité alimentaire.

En cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT), la MEL entend favoriser l'accessibilité à l'alimentation durable en levant le frein économique à la consommation de produits issus de l'agriculture biologique régionale et inclure de nouvelles habitudes alimentaires dans les foyers. En ce sens, la métropole soutient la démarche Pour une Agriculture Nourricière, Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaires, dite PANIERS, à l'initiative de l'association Bio en Hauts-de-France, visant ainsi à accroître le nombre de bénéficiaires (10 000 paniers).

**Ce volet est cofinancé à enveloppe égale par l'État à hauteur de 71 000 € et par la MEL à hauteur de 71 000 €, soit un total de 142 000 €.**

Agathe Lavalée  
Attachée de presse  
alavalee@lillemetropole.fr  
+33 (0)6 30 46 40 17

Clémence Tesson  
Attachée de presse  
ctesson@lillemetropole.fr  
+33 (0)6 30 46 23 35



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043  
59040 Lille Cedex  
Tél : +33(0)3 20 21 22 23  
lillemetropole.fr